



INFOS GÉNÉRALES



Mons-en-Baroeul, le 16 octobre 2020

MALUS AU POIDS DES VEHICULES : « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » ET L'AUTOMOBILE CLUB DU NORD DE LA FRANCE DENONCENT LA FAIBLESSE DU GOUVERNEMENT FACE AUX ECOLOGISTES FANATIQUES ET UNE DOUBLE PEINE POUR L'AUTOMOBILISTE

Le Gouvernement a pris la décision jeudi 15 octobre 2020, d'instaurer un nouveau malus sur les véhicules : ceux-ci seront désormais taxés en fonction de leur poids, à raison de 10 € par kilogramme au-dessous de 1,8 tonne. Un seuil légèrement plus élevé que celui proposé initialement par les 150 membres de la Convention citoyenne pour le Climat à l'origine de la mesure.

L'association « 40 millions d'automobilistes » et l'Automobile Club du Nord de la France dénoncent une mesure idéologique, qui fait le jeu des mouvements écologistes extrémistes, et l'instauration d'une double peine pour les automobilistes, qui doivent déjà s'acquitter d'un malus sur les émissions de CO₂ lors de l'achat d'un véhicule neuf.

La bonne nouvelle, c'est que le « malus au poids » touchera finalement très peu de voitures, car en dehors des véhicules électriques, hybrides ou familiaux – plus lourds que la moyenne, eu égard à leur motorisation ou à leur gabarit – qui seront exemptés de la taxe, peu nombreuses sont les voitures particulières qui atteignent 1 800 kg.

Mais la mauvaise nouvelle – et elle n'est pas à prendre à la légère – c'est que cette décision du Gouvernement, pris au piège de la Convention citoyenne pour le Climat auprès de laquelle le Président de la République lui-même s'est engagé à mettre en œuvre les recommandations, ne fait que fournir des éléments supplémentaires aux mouvements écologistes extrémistes : « Avec cette nouvelle taxe pesant sur l'achat de véhicules neufs, le Gouvernement joue en effet le jeu d'une minorité de fanatiques qui ont fait de la suppression de la voiture individuelle leur combat et le sens de leur vie. On leur donne raison, sans même chercher à savoir si ce nouveau malus pseudo-écologique a un réel intérêt dans la préservation de l'environnement. Et une fois cette disposition inscrite dans la loi, comment se prémunir d'un nouveau tour de vis, qui abaisserait le seuil aujourd'hui établi, comme c'est le cas avec le bonus-malus ? » s'inquiète Pierre CHASSERAY, délégué général de « 40 millions d'automobilistes ».

Car, de fait, les ventes de voitures sont déjà impactées par un malus portant sur les émissions de CO₂, dont le barème est aggravé d'année en année. Le malus sur le poids fait, dès lors, office de double peine pour l'acheteur.

« En imposant une taxe sur le poids du véhicule, que cherche-t-on réellement : à pénaliser les voitures qui rejettent trop d'éléments polluants ou à taper sur les « grosses voitures », qui déplaisent tant aux écologistes ? Une voiture peut en effet être plus lourde parce qu'elle embarque davantage de systèmes de dépollution, d'outils de sécurité... Quelle logique alors à en dissuader l'achat ? La seule taxe véritablement censée du point de vue environnemental serait celle qui tient compte exclusivement des émissions polluantes au pot d'échappement » estime Marc JEANSOU, président de l'Automobile Club du Nord de la France.

Pour contrer les mesures absurdes portées par les « 150 », l'association « 40 millions d'automobilistes » et l'Automobile Club du Nord de la France invitent les usagers à signer la pétition : « Non aux mesures anti-voiture de la Convention citoyenne pour le Climat ». À ce jour, la pétition a déjà mobilisé 350 000 signataires.

COMMUNIQUÉ

www.autoclubnord.com

Automobile-Club du Nord de la France

21, Avenue Léon Blum – BP 40016 – 59370 MONS-EN-BAROEUL

Tél : 03.20.28.40.40 - Fax : 03.20.28.48.10 - E-mail : www.autoclubnord@wanadoo.fr